

APPEL À CANDIDATURES

Excellence et Attractivité

**Améliorer votre ancrage et votre sourcing territorial grâce à la BOX
Destination CAP BTP du CCCA BTP**

Ouvert jusqu'au 31 décembre 2024

SOMMAIRE

PARTIE I – Informations générales

- 1 PRÉSENTATION** DU CCCA-BTP
- 2 CONDITIONS D'ELIBILITE ET DE RECEVABILITE**
- 3 MODALITE** DE SELECTION
- 4 CONSTITUTION** DES DOSSIERS DE REPONSE
- 5 MODALITÉS** D'ACCOMPAGNEMENT
- 6 MODALITÉS** DE FINANCEMENT
- 7 NOTIFICATION ET CONVENTIONNEMENT**
- 8 DEONTOLOGIE ET RESPONSABILITE**

SOMMAIRE

PARTIE II – Spécificités de l'appel à candidatures

1 L'APPEL A CANDIDATURES

2 DURÉE DE L'APPEL A CANDIDATURES

3 DISPOSITIF

4 COMMUNICATION DES DOSSIERS



PARTIE I

Informations générales

Excellence et Attractivité

**Améliorer votre ancrage et votre sourcing territorial grâce à la BOX
Destination CAP BTP du CCCA BTP**

1 – PRESENTATION DU CCCA-BTP

Le CCCA-BTP (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics) est un organisme à gouvernance paritaire des branches du bâtiment et des travaux publics. Outil des professionnels du secteur de la construction, il met en œuvre la politique de formation professionnelle initiale aux métiers de la construction par l'apprentissage définie par les partenaires sociaux des branches du bâtiment et des travaux publics.

Géré et financé par les professionnels du bâtiment et des travaux publics eux-mêmes, le CCCA-BTP développe depuis plus de 80 ans une solide expertise pédagogique de l'alternance et fait de l'innovation un marqueur fort de son action, reconnue au niveau national et bien au-delà des frontières des professions du BTP.

Son ancrage paritaire le connecte directement aux réalités des métiers du bâtiment et des travaux publics et aux besoins en compétences et qualifications professionnelles des entreprises du secteur de la construction sur leur territoire. Le CCCA-BTP crée les outils pédagogiques adaptés aux besoins des entreprises, à la montée en compétences des apprentis et aux nouvelles formes d'apprentissages (BIM, réalité virtuelle, intelligence artificielle, FOAD...). Il a également créé l'incubateur WinLab', pour imaginer les formations aux métiers du BTP de demain.

Dans un environnement qui connaît une profonde mutation avec la mise en œuvre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, où les méthodes d'apprentissage se digitalisent et les attentes des publics (entreprises, jeunes, salariés...) se diversifient, où la logique de marché s'impose et s'imposera plus que jamais, le CCCA-BTP met son expertise à disposition de l'ensemble des acteurs du bâtiment et des travaux publics (partenaires sociaux, organismes de formation...).

L'expertise du CCCA-BTP en fait un acteur unique et un interlocuteur privilégié, capable d'accompagner l'ensemble des acteurs du secteur de la construction, pour former les apprenants aux métiers du BTP et répondre aux besoins en compétences et qualifications professionnelles des entreprises du secteur de la construction et anticiper les évolutions à venir.

Il accompagne notamment les organismes de formation, pour développer et promouvoir leur activité et accroître leur performance. Pour exercer ses missions, le CCCA-BTP dispose d'une cotisation versée chaque année par les entreprises du BTP. Le dispositif de formation professionnelle initiale par l'apprentissage aux métiers du BTP pour les jeunes de 15 à 29 ans comporte plus de 100 diplômes du CAP au diplômes d'ingénieurs et des titres professionnels, dans une trentaine de métiers du BTP.

Depuis 2019, le CCCA-BTP finance l'innovation et l'expérimentation grâce aux appels à projets.

En complément de ces actions soutenant le développement de la formation professionnelle initiale, notamment de l'apprentissage et de la formation continue aux métiers du Bâtiment et des Travaux Publics, des appels à candidatures permettent aux organismes de formation du BTP d'accéder à des dispositifs financés par le CCCA-BTP.

En 2024, le Conseil d'Administration du CCCA-BTP a validé un budget de 8 millions d'euros dédié au financement des Appels à candidatures.

C'est dans ce contexte que le CCCA-BTP engage cet appel à candidatures ayant pour titre :

« Améliorer votre ancrage et votre sourcing territorial grâce à la BOX DC BTP du CCCA BTP »

- **Pilotage et coordination des appels à candidatures**

Le pilotage stratégique des appels à projets et à candidatures est assuré par le Secrétaire Général du CCCA-BTP, la direction des Appels à Projets et des Expérimentations (DAPEX) pilote la structuration, l'organisation et la mise en œuvre des appels à projets et appels à candidatures en collaboration avec :

- Le pôle Sécurisation et Financements (PFS) de la direction de la performance interne,
- La direction des Affaires Juridiques et Vie Institutionnelle (DAJVI).

L'expertise Métiers est apportée par l'une ou/et l'autre des deux directions suivantes selon la thématique de l'appel à candidatures :

- La direction des Politiques de Formation et de l'Innovation Pédagogique (DPFIP),
- La direction du Marketing, du Développement et de l'Innovation Stratégique (DMDIS).
- La Direction des Appels à Projets et des Expérimentation (DAPEX),

Cet appel à candidatures sera suivi par la direction du Marketing, du Développement et de l'Innovation Stratégique (DMDIS) pour la partie métier ainsi que par la Direction des Appels à Projets et des Expérimentation (DAPEX) pour la partie pilotage, management de projets et responsable budgétaire des appels à projets et à candidatures. Le pôle Sécurisation et Financements (PFS) quant à lui assurera la gestion et le contrôle financier des justificatifs en lien avec la subvention allouée.

2 – CONDITIONS D'ELIGIBILITE ET DE RECEVABILITE

L'appel à candidatures est ouvert à tous les organismes de formation en apprentissage préparant aux métiers du BTP. Ces derniers peuvent être organisés en un ou plusieurs sites de formation.

- **Les conditions de recevabilité :**

Les projets reçus hors délais et/ou incomplets et/ou hors plateforme, ne respectant pas la liste des pièces demandées à l'article 4 du présent cahier des charges et dans l'espace candidat de la plateforme d'appels à projets, sont réputés irrecevables, et à ce titre ne seront pas analysés.

- **Les conditions d'éligibilité :**

L'OF-A candidat doit démontrer entrer dans au moins une des catégories suivantes :

- Soit, il justifie d'un nombre minimal de 50 jeunes en apprentissage aux métiers du BTP et d'au moins une section dédiée aux premiers niveaux de formation ;
- Soit, il compte au moins 50 % des jeunes formés en apprentissage aux métiers du BTP ;
- Soit, il place au moins 75 % des jeunes en contrat d'apprentissage dans les entreprises du BTP.

3 – MODALITES DE SELECTION

- **Process global d'analyse, d'évaluation et de sélection des projets**

1/ Une commission de présélection pluri-compétences

Sous la responsabilité de la Direction des Appels à Projets et Expérimentation (DAPEX), la commission de présélection est composée d'évaluateurs émanant de plusieurs directions du CCCA-BTP permettant une analyse et une évaluation complète. Ainsi chaque dossier est évalué en moyenne par quatre à six personnes représentant au-moins trois directions distinctes et à minima : la direction des Appels à Projets et des Expérimentations, la direction métier en charge de la thématique de l'appel à projets et le pôle Sécurisation et Financements.

La commission de présélection procède à l'examen et à l'évaluation technique des candidatures et propose les résultats de cette étude au groupe de travail paritaire d'appel à projets (GTP AàP), ainsi tous les dossiers sont présentés en GTP.

Tous les dossiers sont évalués, après examen de la recevabilité, selon les critères d'éligibilité et de recevabilité mentionnés ci-dessus et sont présentés en GTP.

- **Les demandes de précisions éventuelles**

Lors de la phase

1/ Commission de présélection

La Direction des Appels à Projets et des Expérimentations se laisse l'opportunité de demander des précisions complémentaires aux candidats, en général sous format -mail-.

À l'issue de ces demandes de précisions complémentaires, les candidats sont invités à adresser par mail un dossier complémentaire qui sera réputé comme définitif. L'apport de précisions complémentaires doit permettre de mieux comprendre la candidature.

Les dossiers avec apports complémentaires seront de nouveau analysés par la commission de présélection avant d'être présentés en GTP pour avis.

2/ Un Groupe Technique Paritaire (GTP) à expertises multiples et ouvert sur l'extérieur

Le GTP est composé d'administrateurs du CCCA-BTP, en moyenne une dizaine de membres, complété par deux à trois structures extérieures invitées selon les thématiques des appels à projets et à candidatures,

ainsi que les directions présentes lors des commissions de présélection. Le président et le secrétaire général du CCCA-BTP peuvent se joindre à cette instance. Le GTP donne son avis sur tous les projets recevables et éligibles. Ces avis argumentés peuvent être favorables ou défavorables et sont alors portés en Conseil d'administration.

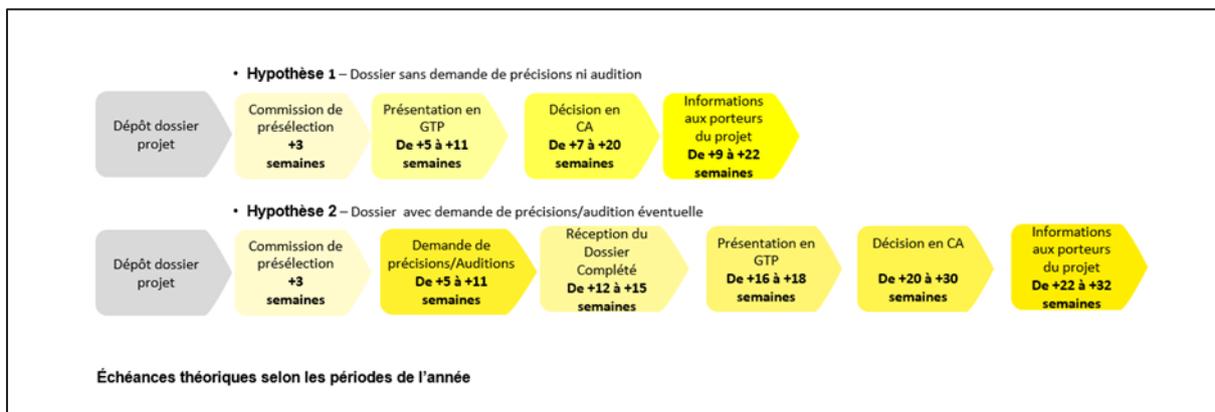
Le contrôleur général de l'État et/ou le commissaire du gouvernement est invité à cette phase de sélection.

3/ Le Conseil d'administration

La Direction des Appels à Projets et des Expérimentations présente les candidatures vues en GTP et porte les avis du GTP en Conseil d'administration. En s'appuyant sur les avis et propositions du GTP, les membres du Conseil d'administration décident des candidatures à soutenir et leur financement ainsi que celles à exclure. Cette phase est la partie finale du processus de sélection qui entérine et officialise les résultats des appels à candidatures.



Schéma du processus de sélection



Les organismes de formation retenus seront ceux qui répondront aux critères d'éligibilité et de recevabilité mentionnés dans le présent cahier des charges.

4 – CONSTITUTION DES DOSSIERS DE REPONSE

Les réponses devront impérativement être déposés complètes sur la plateforme d'appels à projets du CCCA-BTP à l'adresse www.appels-a-projets-cccabtp.fr avant la date et l'heure d'échéance prévues pour chaque appel à candidatures.

Après la date et l'heure prévues dans le cahier des charges et sur la plateforme, aucun dépôt ne pourra être fait, la plateforme ne l'autorisant pas. Aucun dossier envoyé par mail ni voie postale ne sera téléchargé ni étudié.

Les documents financiers et administratifs demandés par la plateforme (espace candidat) devront être déposés sur l'Espace candidat de la plateforme d'appels à projets. Les documents demandés dans le cahier des charges devront être envoyés avec le dossier de candidature.

Chaque organisme de formation en apprentissage aux métiers du BTP devra créer son Espace candidat pour pouvoir candidater aux appels à candidatures du CCCA-BTP. Cet Espace candidat devra être complété dans sa totalité. À défaut, le candidat ne sera pas en capacité de déposer sa candidature.

Un guide de création de l'Espace candidat est à disposition sur simple demande à l'adresse :

ewa.mollois@ccca-btp.fr

Constitution du dossier de réponse

Le dossier complet de réponse comporte :

Le dossier candidature

- La fiche synthétique de candidature à compléter directement sur la plateforme lors du dépôt de la candidature. **Ce document est particulièrement important car il est présenté en l'état lors des phases du GTP et du Conseil d'administration ;**
- Une lettre de motivation du candidat incluant les argumentations permettant de valoriser sa demande
- La candidature du candidat : son parcours, sa capacité à déployer le candidature (technique, humaine, matérielle ...), sa proposition d'intégration de la candidature dans son projet d'établissement.
- Le cahier des charges de l'appel à candidatures (paraphé et signé)
- Un justificatif d'entrée dans au moins une des catégories de recevabilité prévue à l'article 2 du présent cahier des charges. (Base de données, fichier Excel, extrait YParéo...)

La partie II du présent cahier des charges – Spécificités de l'appel à candidatures – spécifie la « proposition de parcours et organisation » attendue pour cet appel à candidatures.

▪ **Pièces administratives et financières à déposer dans l'espace Candidat**

Il est précisé que ces pièces sont à déposer en une seule fois lors de la création du compte candidat et doivent être mises à jour annuellement. Ces pièces sont communes aux appels à projets et à candidature à savoir :

- La présentation de l'organisme
- Le projet d'établissement en cours
- Le dernier rapport d'activités
- Les comptes annuels certifiés par le commissaire aux comptes
- Les statuts
- L'organigramme de la structure
- L'attestation de responsabilité civile du candidat
- L'extrait Kbis (ou déclaration d'activité ou d'association ou INSEE) du candidat

- La copie du résultat favorable de l'audit initial et de surveillance en cas de certification QUALIOPI.

D'autres documents peuvent être demandés selon la nature de l'appel à candidatures, il convient, le cas échéant, de se rapporter à la partie II du présent cahier des charges – Spécificités de l'appel à candidatures.

L'ensemble des pièces administratives, financières et le dossier de candidature sont à charger sur le site www.appels-a-projets@cccabtp.fr dans l'appel à candidatures concerné ainsi que sur l'espace candidat.

5 – MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT du CCCA-BTP

L'accompagnement des lauréats pourra prendre deux formes :

- L'accès à une **assistance à maîtrise d'ouvrage** pilotée par le CCCA-BTP, pour aider les lauréats à mettre en œuvre l'action portée au travers de l'appels à candidature.

Ou

- **Accompagnement direct** du CCCA-BTP.

Cet accompagnement pourra s'illustrer à travers deux modalités :

- Le versement d'une subvention pour mettre en œuvre le dispositif dans le cadre de la candidature directement par une équipe projet interne ou la possibilité d'être accompagné par un prestataire expert choisi par l'OF.A.

Et/ou

- L'apport d'une expertise métier directement détenu par le CCCA-BTP (apporter des préconisations, analyser la pertinence entre les contenus métiers proposés et les référentiels en vigueur etc.); De plus, les équipes métiers pourront éventuellement mettre à disposition leurs réalisations (modules pédagogiques, vidéos, documentation, kit méthodologique etc.).

La modalité choisie pour cet appel à candidatures est spécifiée dans la partie II Spécificités de l'appels à candidatures.

6 – MODALITES DE FINANCEMENT

- **Les dépenses éligibles à financement**

Les dépenses éligibles prises en compte démarrent à partir de la date de validation de la candidature par le conseil d'administration du CCCA-BTP.

- Elles recouvrent les coûts liés au Déploiement du Dispositif et notamment :
- Les dépenses de personnel affectés au déploiement du dispositif du CCCA-BTP. Elles doivent être clairement identifiées dans le budget ;
- Les dépenses de sous-traitance liées à la production intellectuelle doivent être clairement mentionnées dans le budget du dossier de la candidature. Pour rappel dans le cas d'une sous-traitance, le prestataire doit inclure dans sa prestation la montée en compétences de l'équipe projet.
- Les prestations annexes de type diagnostic et audit ;
- Les dépenses de campagnes, de promotion, ou de communication (y compris les dépenses dans l'évènementiel).

Les dépenses non éligibles à financement

- Les dépenses non éligibles sont :
 - La réalisation de travaux, l'achat d'équipements ou de mobiliers ;
 - Les frais de déplacement, restauration et hébergement des prestataires.

Le financement sera versé en plusieurs tranches selon le montant total de la Subvention :

- **Pour les Subventions inférieures à 100 K€** deux tranches de versement sont prévues :
- La première tranche de 40 % à la signature de la convention ;
- La deuxième tranche de 60 % à la réalisation du déploiement du dispositif du CCCA-BTP ainsi qu'un bilan quantitatif et qualitatif, et à la réception du solde des justificatifs des dépenses.

Pour les Subventions supérieures à 100 K€ et inférieures à 1 M€, trois tranches de versement sont prévues :

- La première tranche de 40 % à la signature de la convention ;
- La deuxième tranche de 40 % à la réception des justificatifs des dépenses engagées ;
- La troisième tranche de 20 % à la réalisation du déploiement du dispositif du CCCA-BTP ainsi qu'un bilan quantitatif et qualitatif, et à la réception du solde des justificatifs des dépenses engagées.

Pour les Subventions supérieures à 1 M€, quatre tranches de versement sont prévues :

- La première tranche de 25 % à la signature de la convention
- La deuxième tranche de 25 % à la réception des justificatifs des dépenses engagées ;
- La troisième tranche de 30 % la réception des justificatifs des dépenses engagées ;
- La quatrième tranche de 20 % à la réalisation du déploiement du dispositif du CCCA-BTP ainsi qu'un bilan quantitatif et qualitatif, et à la réception du solde des justificatifs de dépenses engagées.

Réponse au Baromètre Vie des Organismes de Formation (BVOF)

Les Organismes de formations Bénéficiaires s'engagent à compléter et transmettre au CCCA-BTP le BVOF aux échéances indiquées sur le formulaire BVOF.

7 – NOTIFICATION ET CONVENTIONNEMENT

Après décision du conseil d'administration, les lauréats reçoivent une lettre de notification mentionnant notamment les modalités d'accompagnement prévus par le CCCA-BTP.

Dans le cas de l'accompagnement direct du CCCA-BTP, une convention de subventionnement sera établie avec chaque lauréat et avant tout engagement opérationnel.

- Elle précisera notamment les éléments suivants :
- Les objectifs et indicateurs du dispositif
- Les modalités de déploiement du dispositif
- Le suivi du dispositif
- Les engagements du bénéficiaire
- Les actions de communication du dispositif
- Les garanties administratives
- Les données personnelles
- Les manquements, inexécutions, litiges
- Les pièces jointes diverses (planning de l'action, équipe projet, budget prévisionnel etc...)
- Et tout autre élément spécifique à l'accompagnement nécessitant une formalisation et un engagement conjoint.

- **Les dossiers non sélectionnés**

Après décision du Conseil d'administration, les candidats reçoivent une lettre de notification mentionnant notamment les raisons motivant la non-sélection de leur projet, afin de les orienter dans la perspective de réponses aux futurs appels à candidatures du CCCA-BTP.

8 – DEONTOLOGIE ET RESPONSABILITE

- **Transparence, régularité et égalité de traitement**

Les documents transmis dans le cadre des appels à candidatures sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont utilisés que pour la bonne marche du processus de sélection.

Les candidats, les termes des discussions, épreuves et échantillons intermédiaires d'un candidat restent confidentiels et non communiqués par le CCCA-BTP aux autres candidats.

Les échanges sont menés dans le respect des principes d'égalité de traitement entre candidats. Aucune prise de contact n'est autorisée directement avec les membres de la commission de pré-sélection, les GTP ou les Conseil d'administration après le dépôt des candidatures pour garantir l'égalité et l'unicité de traitement des candidats et une mutualisation optimale des questions-réponses.

- **Responsabilité**

Le CCCA-BTP ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de :

- La transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- Tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement de l'appel à projets ;
- La perte ou de l'altération de toute information ou donnée ;
- La contamination virale du matériel informatique du candidat ;
- D'une indisponibilité temporaire, partielle ou totale, du site Internet notamment en cas de maintenance du site Internet ou du serveur sur lequel il est hébergé ;
- Toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité pour le candidat de participer à l'appel à projets.

Il est précisé que le CCCA-BTP ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, en lien avec l'utilisation d'un service de communication en ligne.

Il appartient à tout candidat d'adopter toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte et actes de piraterie.



PARTIE II

SPECIFICITE DE L'APPEL A CANDIDATURES

Excellence et Attractivité

**Améliorer votre ancrage et votre sourcing territorial grâce à la BOX
Destination CAP BTP du CCCA BTP**

1 – L'APPEL A CANDIDATURES

- **Contexte et nécessité d'action pour les organismes de formation**

En 2021 le CCCA-BTP a développé Destination CAP BTP (DCBTP), une plateforme digitale pour accompagner les jeunes et les adultes dans leur orientation, leur recherche de formation et leur insertion professionnelle dans les métiers du bâtiment et des travaux publics. Cette solution vise également à accompagner et conseiller plus largement ceux et celles ayant un projet professionnel dans le domaine du BTP, y compris les personnes en reconversion.

Des services et des outils pour un parcours d'accompagnement intuitif et personnalisé, de la définition d'une orientation, à conforter un projet professionnel dans le secteur du BTP, de découvrir un métier du bâtiment ou des travaux publics, de dynamiser la recherche d'une entreprise par l'aide à la rédaction d'un CV, ou encore d'accéder à des offres d'emploi sur l'ensemble du territoire à l'issue d'une formation. Destination BTP propose aux jeunes et aux personnes ayant un projet professionnel dans le secteur du BTP, un parcours d'accompagnement et des solutions sur mesure pour répondre concrètement à leurs besoins.

Cette solution permet de rendre visible les opportunités d'emploi dans le secteur BTP, région par région renforçant ainsi l'ancrage territorial.

Destination CAP BTP et sa BOX mobile représentent une avancée majeure pour la filière construction, offrant un moyen efficace et innovant pour attirer, former, et intégrer la prochaine génération de professionnels, tout en répondant aux besoins actuels et futurs du marché du travail dans le secteur BTP.

Une solution innovante qui permet de faire découvrir les métiers, les offres de formation et les opportunités d'emploi sur chaque territoire.

La solution DCBTP :

Cette solution dite phygitale (qui combine à la fois des éléments physiques et des éléments numériques) se décline en deux formats :

- Une plateforme digitale ;
- Un stand interactif (qui peut se déployer de 9 m2 à 25 m2).
- Une BOX mobile

Les services proposés :

Module de Matching & portefeuille de compétences : un outil de diagnostic de potentiel de personnes sans projet professionnel identifié ou hésitantes et qui les accompagnent tout au long de leur parcours professionnel. Un outil pour révéler des talents et susciter des vocations.

Module de géolocalisation des OF : un outil de cartographie qui permet de localiser simplement les OF sur tout le territoire.

Module de création de CV : un outil simple pour créer un CV facilement.

Module de répertoire national d'offres d'emploi et de stages : un accès aux offres d'emplois, de stages et d'alternance avec plus de 130 000 offres disponibles.

Découverte métiers par immersion : l'immersion en VR pour la découverte des métiers.

Espace recruteur : un espace dédié pour permettre aux entreprises et OF de déposer leurs offres d'emploi et de formation créant un pont entre les apprentis et le marché du travail vitrine.

Les bénéfices de la solution DCBTP sont les suivants :

- Pour les apprenants : un parcours personnalisé qui les aide à découvrir leur vocation dans le BTP, à se former au métier correspondant à leurs aspirations, et à accéder à des opportunités professionnelles, augmentant ainsi leurs chances d'une insertion professionnelle réussie.
- Pour les OF : une augmentation de l'attractivité et la visibilité de leur offre de formation, grâce à une plateforme qui facilite la rencontre entre l'offre et la demande, et soutient les OF dans leurs efforts de communication et marketing.
- Pour le secteur du BTP : une meilleure adéquation entre les besoins en compétences du secteur et les parcours de formation proposés, contribuant à pallier la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et à promouvoir l'innovation et la compétitivité dans le secteur.

La BOX mobile DCBTP :

Pour répondre à la demande des organismes de formation et des acteurs de la filière en charge de la promotion, la solution DCBTP a été adaptée en une version mobile sous forme de BOX interactive agile et mobile (stand <9m2) permettant un accès aux mêmes services que la plateforme DESTINATION CAP BTP en maintenant une dynamique sur un parcours s'adaptant à la maturité du projet professionnel du visiteur.

La volonté de ce format mobile avec un concentré technologique est de continuer à déployer DCBTP sur tout le territoire, donner une visibilité forte, une image attractive du secteur de la construction et ainsi encore mieux répondre aux besoins de développement des organismes de formation aux métiers du BTP par apprentissage et aux besoins des entreprises BTP, en attirant plus de jeunes sur les événements et sur la plateforme.

Face à la concurrence accrue des autres filières il est capital de se différencier et de donner de la visibilité dans les régions et avoir des ambassadeurs locaux solides pour attirer et convertir afin de répondre aux besoins de main d'œuvre des entreprises du BTP.

L'objectif est de créer des antennes territoriales avec des ambassadeurs engagés lors d'événements organisés dans les régions, afin de donner une visibilité accrue aux formations et aux métiers du BTP et ainsi renforcer l'attractivité, le sourcing et le recrutement.

Une BOX mobile pour :

- Répondre aux acteurs du secteur intéressés par la solution et la BOX DCBTP.
- Apporter une solution adaptée aux « ambassadeurs » pour être autonome.
- Être en synergie avec tous les services de DCBTP.

La BOX et son contenu :

- Un concentré technologique avec un design attractif ;
- Des antennes territoires avec des ambassadeurs métiers.

Des données en temps réel avec la Data visualisation.

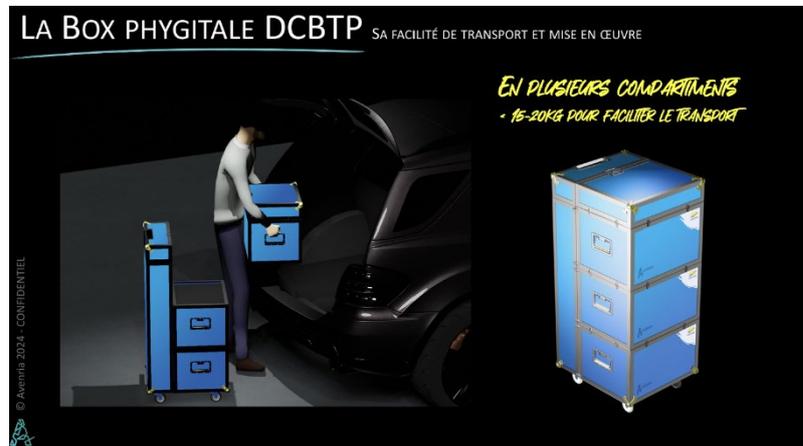


- A. Univers graphique avec surface de projection.
- B. Ordinateur de pilotage et module « trouve ton métier, ta formation et ton entreprise.
- C. Découverte des métiers avec la VR.

Les avantages de la BOX :

- **Réutilisable** : la BOX est réutilisable sur plusieurs évènements dans l'année
- **Adaptabilité** : s'adapte aux différents lieux et emplacements en fonction des évènements.
- **Différenciant** : par son format « original » peut interpeller et donc apporter une meilleure visibilité lors des évènements.
- **Coût financier avantageux** : la BOX est moins onéreuse qu'un stand classique puisqu'elle s'adapte à tous les environnements.
- **Faciliter de montage et démontage** : la BOX est conçue pour être facile à monter et démonter.
- **Transport et stockage simples** : par son format la BOX peut être transportée dans une voiture et stockée facilement.
- **Personnalisable** : en complément de la charte graphique Destination CAP BTP, la BOX mobile sera personnalisable à l'univers de l'OF lauréat tout en maintenant la marque CCCA-BTP DESTINATION

CAP BTP. (Voir conditions d'application dans document « Plan d'ingénierie, de production et d'exploitation »).



La **BOX DESTINATION CAP BTP** est un atout force et agile pour tous les ambassadeurs métiers territoire en charge du développement.

L'**interconnexion permanente avec les BOX** permet de **capter et centraliser la Data** et d'assurer un reporting et un suivi des indicateurs.

Elle permettra à un OF de se doter **d'un atout concurrentiel indéniable** et améliorera **sa visibilité** dans le cadre de son sourcing.

En résumé, **Destination CAP BTP offre un éventail d'avantages significatifs** pour la filière porté par l'outil de branche CCCA-BTP, en améliorant l'orientation professionnelle et les décisions des apprenants, en contribuant à la formation continue et à l'élévation des compétences des professionnels du BTP, et en augmentant l'attractivité des formations BTP.

Cette solution représente une ressource précieuse pour répondre aux besoins actuels et futurs du secteur du BTP, **favorisant l'insertion professionnelle réussie et soutenant le développement durable du secteur.**

Dans la cadre d'une expérimentation du déploiement de ces box sur tout le territoire, demandée par les membres du conseil d'administration du CCCA- BTP. Il vous est donc proposé cet appel à candidatures pour favoriser votre ancrage territoire et l'attractivité sourcing.

■ Finalités, objectif

Les BOX DESTINATION CAP BTP visent à améliorer significativement l'orientation professionnelle et l'insertion dans le secteur du BTP, en fournissant une plateforme digitale et une BOX mobile pour faciliter l'accès à l'information, la formation, et les opportunités professionnelles pour les jeunes et les professionnels du secteur.

Les finalités de l'appel à candidatures **sont de renforcer l'efficacité opérationnelle, l'attractivité et l'impact territorial du CFA**, en améliorant la qualité de l'accompagnement proposé aux apprenants et en répondant de manière proactive aux besoins du marché du travail local.

DESTINATION CAP BTP-BOX mobile est une **solution interactive conçue pour moderniser l'accès à la formation et à l'emploi dans le BTP**, tout en répondant aux besoins spécifiques des jeunes en recherche de carrière, des professionnels cherchant à **améliorer leurs compétences**, des CFA désireux d'élargir leur portée, et des entreprises en quête de talents qualifiés.

L'objectif de cet appel à candidatures est de **permettre aux OF de s'engager dans un dispositif visant à renforcer l'efficacité opérationnelle, l'attractivité et l'impact du CFA sur son territoire**, en améliorant la qualité de l'accompagnement proposé aux futures apprenants et/ou au apprenants sortants dans leur insertion professionnelle et poursuite d'études.

■ **Les attendus de l'appel à candidatures**

L'OF candidat doit démontrer :

Avoir bien compris les attentes de l'appel à candidature et les résultats attendus en termes d'indicateurs de performance et de livrables à fournir.

Sa motivation à la mise en place des actions demandées dans cet appel à candidatures et de présenter la liste des événements visés sur l'année. Il sera demandé au CFA bénéficiaire d'utiliser à minima la BOX sur 6 évènements par an, il sera demandé aux CFA de présenter la liste des évènements dès le dépôt du dossier avec la lettre de motivation qui est demandé dans le dossier.

Un planning d'évènements sera obligatoire pour donner une vision de la présence et de l'utilisation de la BOX par l'OF, la présence du CCCA-BTP aux côtés du CFA pourraient s'envisager sur certains évènements pour créer une synergie et **un impact plus fort dans l'ancrage territorial.**

La rencontre amont avec les experts métiers du CCCA-BTP permettra un déploiement rassurant pour la réussite Dispositif (Réunion de Cadrage)

Respecter les éléments du document annexe « plan d'ingénierie, de production et d'exploitation » notamment concernant la personnalisation de la BOX mobile en maintenant la marque CCCA-BTP DESTINATION CAP BTP.

Eléments à fournir :

- Une lettre de motivation pour soutenir la candidature
- L'organigramme de l'OF et de l'équipe en charge du développement (format Excel)
- La liste d'au moins 6 évènements sourcing (hors évènements internes) par an et par BOX où la BOX DESTINATION CAP BTP sera présente (salon, forum, ...) - Tableau mentionnant les dates et lieux. Ce tableau actualisé devra être fourni tous les ans.
- La liste du nombre de site de l'OF

Ces éléments serviront de critères d'évaluation et de sélection des candidats.

Le dispositif ne se limite pas à l'acquisition de la BOX, il prend en compte plusieurs étapes (* Cf annexe 1 du cahier des charges : synthèse de la prestation de la BOX) :

- **Au préalable une rencontre avec l'équipe du CCCA-BTP en charge de cet AAC** pourra se faire en amont pour bien cadrer les attentes, l'usage du stand interactif et mobile et le déploiement de l'AAC
- A réception du planning d'évènements programmés par l'OF, **le CCCA-BTP pourra organiser une rencontre pour améliorer la présence et la performance sur certains salons** en créant des synergies locales.
- Pour aider les lauréats à personnaliser leur solution interactive et à s'approprier les modalités d'utilisation des services de la Box DESTINATION CAP BTP, **une session de formation "prise en main" sera organisée dès la livraison de la BOX, en fonction des disponibilités des participants.**
- **Une assistance pilotée par le CCCA-BTP**, sera mise en place pour aider les lauréats sur des problèmes ponctuelles et d'usages.

En complément de la charte graphique Destination CAP BTP, la BOX mobile sera personnalisable à l'univers du CFA lauréat tout en maintenant la marque CCCA-BTP DESTINATION CAP BTP visible.

Les modalités complètes d'application pour cet appel à candidatures sont disponibles dans le document annexe « Plan d'ingénierie, de production et d'exploitation ».

2– DUREE DE L'APPEL A CANDIDATURE

L'appel à candidatures est ouvert du 10 septembre au 31 décembre 2024.

3 – LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

Dans le cadre de cet appel à candidatures, l'accompagnement des lauréats prendra la forme de :

- **Accompagnement direct** du CCCA-BTP.
 - Le versement d'une subvention pour mettre en œuvre le dispositif dans le cadre de la candidature directement par une équipe projet interne ou la possibilité d'être accompagné par un prestataire expert choisi par l'OF

Et

- L'apport d'une expertise métier directement détenu par le CCCA-BTP (apporter des préconisations, analyser la pertinence entre les contenus métiers proposés et les référentiels en vigueur etc.); De plus, les équipes métiers pourront éventuellement mettre à disposition leurs réalisations (modules pédagogiques, vidéos, documentation, kit méthodologique etc.).

En complément du détail des dispositifs mentionnés dans chaque thème, le CCCA-BTP mettra également à disposition l'expertise de sa direction Marketing développement et innovation stratégique.

Cet accompagnement vise à :

- Conseiller en amont un planning d'intervention avec l'OF
- Donner un avis consultatif le cas échéant sur la personnalisation de la BOX, un document précisant les conditions de personnalisation sera fourni.
- Apporter des préconisations sur les problématiques rencontrées.
- Mise à disposition d'un document retraçant l'ingénierie ; la production et l'exploitation du dispositif de la BOX DESTINATION CAP.
- Apporter une expertise sur la conception et la mise en œuvre des actions projetées
- Organiser une rencontre annuelle pour capitaliser et améliorer le dispositif.
- Organiser une session de formation montage, démontage et utilisation des différents services.

De plus, à l'initiative du CCCA-BTP les OF devront participer à des réunions de suivi du dispositif (suivi d'utilisation, point reporting et retour d'expérience).

Le CCCA-BTP, dans le cadre de cet appel à candidatures, pourra accompagner les OF jusqu'à la consommation totale du budget prévu.

Le CCCA-BTP, dans le cadre de cet appel à candidatures, accompagnera la mise en place de 24 BOX maximum sur l'ensemble du territoire pour cette année 2024 BOX (cf. annexe 1 et Plan d'ingénierie, de production et d'exploitation) Coût d'une box 74 000 € TTC.

Afin de garantir une meilleure implantation « les droits attributions » de dotation des box seront conditionnés selon le nombre de site de l'OF comme suit.

- Un OF ayant un site = une box
- Un OF ayant entre 3 et 5 sites = 3 box max
- Un OF ayant entre 6 et 12 sites = 6 box max

Ce financement ne prend pas en charge :

- L'achat d'espaces salons, de mobiliers et des prestataires pour l'animation du stand
- La réalisation de travaux, l'achat d'équipements ou de mobiliers.

Les actions de formation supplémentaire seront à la charge de l'entité.

Au cas où les candidatures reçues et recevables ne permettraient pas la consommation de la totalité du budget, une seconde vague pourrait être organisée.

Les livrables attendus

L'OF devra fournir l'ensemble des éléments présentés ci-après :

- Le contrat de prestations signé avec AVENRIA
- Le bon de réception de la BOX et les factures associés
- Les attestations de formations
- La liste de la totalité des événements avec la mobilisation de la BOX, à renouveler pendant la durée de la convention

- L'ensemble des reporting liés à la BOX (DATA et prospects)
- Un suivi post événements et des actions d'accompagnement des prospects menées dans les 3 mois suivants les événements (nombre de visites, nombre d'utilisateurs d'au moins un service de la BOX, taux de transformation et actions d'accompagnement)

4 – COMMUNICATION DES DOSSIERS

Les candidatures devront impérativement être déposés complètes sur la plateforme d'appels à projets du CCCA-BTP à l'adresse www.appels-a-projets-cccabtp.fr avant la date et l'heure d'échéance prévues pour chaque appel à candidatures.

Après la date et l'heure prévues dans le cahier des charges et sur la plateforme, aucun dépôt ne pourra être fait, la plateforme ne l'autorisant pas. Aucun dossier envoyé par mail ne sera téléchargé ni étudié.

Les documents financiers et administratifs demandés dans le cahier des charges et dans l'Espace candidat devront être déposés soit sur l'Espace candidat du candidat sur la plateforme d'appels à projets soit dans le dossier projet remis sur la plateforme. Chaque candidat devra créer son Espace candidat pour pouvoir candidater aux appels à candidatures du CCCA-BTP.

Un guide de création de l'Espace candidat est à disposition sur simple demande à l'adresse :

ewa.mollois@cca-btp.fr

La date et l'heure ultimes de dépôt des dossiers (projet, annexes et documents financiers et administratifs) sont fixées au :

Le 31 DECEMBRE 2024 AVANT 20 HEURES.

Les dossiers seront étudiés au fur et à mesure de leur arrivée et respecteront les phases de sélection précisées dans la partie I du présent cahier des charges.

Le CCCA-BTP garantit une égalité de traitement pour les questions et les réponses. Le candidat dispose de deux FAQ sur la plateforme d'appels à projets : une FAQ d'ordre général, la seconde spécifique par appel à candidature. Toutes les questions devront être posées sur la plateforme d'appels à projet, les réponses apportées le seront également.

AUCUNE RÉPONSE ORALE NE SERA DONNÉE.

ANNEXE 1 : synthèse de la prestation de la BOX

Action 1 – Ingénierie & Personnalisation : La phase initiale implique une personnalisation minutieuse de la BOX mobile pour qu'elle soit en adéquation avec la charte graphique de l'OF. Cela comprend l'intégration visible des logos du CCCA-BTP et de DESTINATION CAP BTP, assurant ainsi une représentation conforme de nos partenaires.

Action 2 – Production : Cette étape est cruciale pour garantir la qualité et la logistique de distribution des BOX aux OF lauréats répartis sur l'ensemble du territoire français. Le processus de qualité inclut :

- La personnalisation et l'assemblage
- La traçabilité
- Les tests et contrôles
- La correction des défauts
- L'emballage et la préparation à l'expédition
- Le contrôle final avant expédition

Pour gérer efficacement ces opérations, quatre zones logistiques distinctes seront établies :

- Zone de réception colis/conformité
- Zone de réexpédition
- Zone de production
- Zone de planification finale

Action 3 – Livraison et Exploitation : Le budget alloué couvre également le processus de livraison. Les BOX seront expédiées via un transporteur, avec un délai de livraison de 3 à 6 jours ouvrés, sans frais supplémentaires pour l'OF. Une confirmation de réception, par signature électronique ou physique, sera requise pour assurer un suivi rigoureux.

Le justificatif fera partie des éléments demandés en COPIL

Action 4 Formation et Mise en Service : L'enveloppe budgétaire comprend la formation et la mise en service de la BOX. 24 sessions de formation sont prévues, chacune accompagnée d'un guide détaillé fourni par le prestataire.

Action 5 Assistance Technique et Gestion de la Maintenance : Une assistance technique sera disponible pour optimiser l'utilisation de la BOX. Des réunions régulières permettront d'identifier et de résoudre les problèmes rencontrés. Les frais incluent la maintenance et les mises à jour des systèmes et logiciels, essentiels pour l'utilisation du dispositif Destination cap BTP.

Action 6 Assistance Hotline : Un service client dédié sera mis en place pour offrir un soutien technique par téléphone ou par e-mail, avec des horaires définis. Le budget prend également en compte la gestion des anomalies digitales et système.

Action 7 REX de l'Expérimentation : Un séminaire REX sera organisé pour discuter de l'essaimage et de l'amélioration de l'expérimentation avec les lauréats et les partenaires.

R E N D E Z - V O U S S U R

www.appels-a-projets-cccabtp.fr

Pour plus d'informations, contactez le CCCA-BTP

19, rue du Père Coentin

75014 Paris

Direction des Appels à Projets et des Expérimentations

(DAPEX)



www.ccca-btp.fr